

PROTOXYDE D'AZOTE

petit déchet, grand danger !



Les **bouteilles de protoxyde d'azote** représentent un danger pour les agents du service public ainsi que pour les installations de traitement des déchets !

LES BOUTEILLES EXPLOSENT

- Quand elles sont comprimées dans les camions bennes, mettant en danger les agents de collecte.
- Quand elles sont incinérées dans les Unités de Valorisation Énergétique (UVE), causant des arrêts techniques et des dommages matériels.
- Quand elles sont comprimées dans la presse à paquets au moment de leurs conditionnement dans les centres de tri.



AYEZ LE BON RÉFLEXE !

- Ne jetez pas les bouteilles dans la poubelle d'ordures ménagères ni dans le bac de tri.
- Déposez les bouteilles **uniquement** en déchèteries.



RENDEZ-VOUS EN DÉCHÈTERIE

Pour pouvoir être traitées par des organismes agréés, les **bouteilles de protoxyde d'azote** doivent être déposées en déchèterie par les particuliers.



Flashez le QR code pour trouver la déchèterie la plus proche

<https://decoset.fr/etablissements/>

VOUS ÊTES UNE MAIRIE OU UNE ASSOCIATION ?

Vous devez vous rendre à la **station de transfert des déchets de Daturas** :



4 chemin de Daturas
31200 Toulouse

Certaines communes mettent **des points de dépôts à disposition**, vous pouvez vous rapprocher de votre mairie.

UN GAZ TOUT SAUF HILARANT !

L'usage détourné du protoxyde d'azote est une pratique dangereuse pour la santé, qui peut avoir des conséquences graves à court et moyen terme.

Scannez le QR code pour voir la vidéo.



UN DANGER IMMÉDIAT POUR SOI-MÊME ET LES AUTRES !



La consommation du protoxyde d'azote altère gravement les fonctions cognitives et les fonctions motrices et a des conséquences directes sur la conduite de tous les véhicules !

Scannez le QR code pour en savoir plus.



QUE DIT LA LOI ?

Depuis le 22 janvier 2026, un arrêté préfectoral interdit la détention, le transport et la consommation de protoxyde d'azote à des fins récréatives !

Il est également interdit de jeter ou d'abandonner dans l'espace public des cartouches ou tout autre récipient sous pression ayant contenu du protoxyde d'azote.



PLUS D'INFOS ?



Scanner le QR code pour lire l'article «L'État se mobilise pour lutter contre la détention et la consommation de protoxyde d'azote»